

**Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS**

- - - - -

Séance du 13 Janvier 2012

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 9 janvier 2012
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 9 janvier 2012
- en exercice	: 18		
- qui ont pris part à la délibération	: 13		

Présents : Mesdames Renée FAVERJON, Claude MARTIN, Mademoiselle Lucie PIERREFEU, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Lillian GAILLARD Gérard GOULLEY et Gilbert GREVE.

Procurations de :

- Madame Jacqueline CALIXTE à Madame Renée FAVERJON
- Madame Pascale CHASTAGNARET à Monsieur Olivier CHASTAGNARET.

Absente excusée : Madame Sabine CUENCA

Absents : Mesdames Christiane DUSSERT et Danièle SAGNES, Mademoiselle Sophie BEAL et Monsieur François DELARBRE.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Lucie PIERREFEU.

Le vendredi treize janvier deux mille douze à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude MARTIN, Maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le maire ouvre la séance.

Madame le maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Mademoiselle Lucie PIERREFEU.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 25 novembre 2011

Madame le maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal 25 novembre 2011

Madame Jacqueline CALIXTE et Monsieur Gérard GOULLEY font remarquer une incohérence dans la rédaction de la délibération relative à la participation au titre de la PVR pour l'adaptation des réseaux électriques et télécom aux quartiers de la Sajourne et du PréLong.

Madame le maire indique que la rédaction de l'exposé préalable au vote sera corrigé et confirme que la part du coût de la voie et des réseaux mise à la charge des propriétaires fonciers est bien de 22 561,98 € et que le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi s'élève à 0,74 €.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Jacqueline CALIXTE).

3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit des décisions de ne pas exercer le droit de préemption de la Commune :

- sur la parcelle AZ 212 sise rue Simon Vialet,
- sur les parcelles AM 3, AM 4 et AM 330 sises au lieu-dit Le Tribunal

Le conseil municipal en prend acte.

4. Demande de subvention pour les travaux associés à la vidange du lac aux Ramiers

Madame le maire présente au conseil municipal l'avant-projet des travaux associés à la vidange du lac aux Ramiers.

Ces travaux comprennent notamment la création d'une roselière, la création d'un piège à cailloux sur le réseau pluvial, le drainage autour de la salle polyvalente, l'amélioration de la gestion du niveau du lac, la remise en état des pontons et gardes corps ainsi que la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées en gravitaire de la salle et de la plage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet des travaux associés à la vidange du lac,
- Autorise Madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention pour ces travaux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de l'appel à projet Massif Central, de la Région Rhône Alpes, du Département de l'Ardèche, du VALDAC et de tout établissement ou organisme susceptible d'apporter son concours financier,
- Autorise Madame le maire à signer tout document permettant de mener à bien ce projet.

5. Approbation de nouvelles adhésions au Syndicat d'Équipement de l'Ardèche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au Syndicat d'Équipement de l'Ardèche :

- des EHPAD de BURZET et MARCOLS LES EAUX,
- de la maison de retraite de SATILLEU,
- du Centre communal d'action sociale de VILLENEUVE DE BERG,
- des hôpitaux de BOURG SAINT ANDEOL et SAINT FELICIEN.

6. Décision modificative n°2

Madame le maire propose au conseil municipal d'adopter deux décisions modificatives pour ajuster les comptes de l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives au budget général et au budget lotissement telle qu'elles apparaissent en annexe de la présente délibération.

BUDGET COMMUNE**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

COMPTE	LIBELLE	Montant
6554	Contributions organismes regroupement	21 755,00
6218	Autres personnels extérieurs au service	25 929,00
627G	Frais d'acte et de contentieux	- 3 884,00
60636	Vêtements de travail	- 1 100,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		42 700,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTE	LIBELLE	Montant
73811	Taxe additionnelle aux droits de mutation	22 000,00
70671	Cantine scolaire	8 700,00
70848	Mise à disposition de personnel	3 500,00
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	8 500,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		42 700,00

BUDGET LOTISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
COMPTE	LIBELLE	Montant
023	Virement à la section d'investissement	129 877,00
Chap 023		129 877,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
COMPTE	LIBELLE	Montant
71355	Variations de stocks des terrains aménagés	129 877,00
Chap 040		129 877,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
COMPTE	LIBELLE	Montant
3351	Terrains	129 877,00
Chap 040		129 877,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
COMPTE	LIBELLE	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	129 877,00
Chap 021		129 877,00

7. Autorisation budgétaire pour l'exercice 2012

Madame le maire rappelle qu'il est possible, avant le vote du budget primitif 2012, d'engager des dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget 2011.

Madame le maire demande par ailleurs l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

8. Acquisition par la Commune de terrain au quartier de Siveyrac

Madame le maire expose au Conseil municipal que Madame Monique BESSI, propriétaire des parcelles enregistrées au cadastre sous les références AH 244, 245, 246 et 335, sises quartier de Siveyrac, propose à la Commune la cession d'une superficie de terrain d'environ 7 000 m².

Madame le maire indique qu'après discussion, le propriétaire du terrain et la municipalité se sont entendus pour un prix de vente au m² de 26 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition à Madame BESSI d'un terrain issu de la division des parcelles AH 244, 245 et 246 d'une superficie d'environ 6 932 m² au prix de cent quatre-vingt-deux mille euros (182 000 €),
- Accepte que la Commune prenne à sa charge les frais de géomètre,
- Autorise Madame le maire à signer l'acte d'acquisition et tout document permettant de mener à bien ce dossier.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h40.